

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250).**

Convocation du 23 Mai 2025

En exercice : 7 membres
Présents : 5 membres
Votants : 6 membres

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Vingt Sept Mai à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Mr Jean LAGOUTTE, Maire.

Etaient présents : Elodie FABRE, Jacqueline BENEZET, Bernard OLIFIRENKO, Jérôme CAMPOS, Corinne MORENO.

Étaient absents : Lilian GARAUD, Jacqueline BENEZET (*pouvoir donné à Corinne MORENO*)

Elodie FABRE a été élue secrétaire de séance.

Délib 18/2025 : Retrait des fonctions d'adjoint au maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°28/2025 du 03 Juin 2025 portant retrait des délégations à compter du 17 Mai 2025,

Suite au retrait par Monsieur le maire des délégations consenties à Mr GARAUD Lilian, adjoint au maire par arrêté n°52/2023 du 9 Novembre 2023 dans les domaines des travaux et des ressources humaines sur la commune, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Monsieur le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou non de Mr GARAUD Lilian dans ses fonctions d'adjoint au maire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, OUÏ L'EXPOSE DU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITÉ**

Par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE de ne pas maintenir Mr GARAUD Lilian dans ses fonctions d'adjoint au maire.

PRECISE que Mr GARAUD Lilian démissionne également par courrier du 02/06/2025 de son poste de conseiller municipal au sein de la commune de Vaudreuille.

AUTORISE le maire à transmettre tous les documents relatifs à cette affaire au comptable de Revel et à la Préfecture de la Haute Garonne.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire,
J. LAGOUTTE

